

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

L'Hon. J. U. Tessier, Major Campbell, J. J. Ross, M.P.P., et J. F. Perrault, M.P.P., ont été élus membres de la Chambre d'Agriculture, pour les années 1867 et 1868.

RAPPORT OFFICIEL DE L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.

RN 1859 la corporation du Collège de St. Anne résolut d'annexer à son établissement une école d'agriculture accompagnée d'une ferme-modèle. Dans cette pensée un membre de la maison fut dépêché en Europe pour étudier l'organisation et le fonctionnement d'institutions semblables en France.

Parfaitement accueilli par les autorités, l'envoyé du Collège de Ste. Anne put visiter avec profit les écoles impériales de Grignon, de Grand-Jouan, l'Institut agricole de Beauvais, la colonie agricole de Mettray, et les fermes-écoles les plus importantes.

L'extrême obligeance de leurs directeurs permit d'étudier le programme d'enseignement, le règlement, les méthodes et l'organisation de chacune d'elles. Cette étude comparative de plusieurs établissements placés dans des circonstances toutes différentes, et offrant plusieurs points de ressemblance avec ce que l'on voulait faire à Ste. Anne, amena l'organisation de notre école.

Les cinq rapports faits au gouvernement canadien, au nom de l'administration depuis son établissement, ont constaté un progrès constant. La Chambre d'agriculture du Bas-Canada, en fondant 20 demi-bourses, a assuré un choix de bons élèves.

But.

Notre école a pour but de former aux pratiques de la bonne agriculture, les fils des propriétaires ruraux qui se destinent à cultiver plus tard pour leur propre compte. Nous n'avons pas la prétention de former de savants professeurs, mais nous voulons faire quelque chose de plus que de simples valets de ferme. Notre école tient donc, pour le moment, le milieu entre l'Institut agronomique et la ferme-école. Elle se réserve le droit d'élever le niveau de ses études, et de développer son enseignement selon les circonstances.

Organisation.

Cette institution repose sur deux bases fondamentales, savoir : l'école aux frais du Gouvernement, et la ferme aux frais et sous la direction de l'administration du Collège de St. Anne—l'une et l'autre ayant son budget et son personnel sous une seule direction locale dominant à la fois l'enseignement et l'exploitation.

L'école est régie par un directeur nommé par le Collège. Un surveillant lui est adjoint pour la discipline.

Il y a trois professeurs ordinaires, un pour l'agriculture et l'économie rurale, un pour l'art vétérinaire, un troisième pour le droit rural. Le Directeur et un des professeurs du Collège donnent aussi des cours supplémentaires sur des matières accessoires.

Les élèves prennent une grande part dans tous les travaux de la ferme et le soin du bétail, sous la direction d'un chef de pratique. Un jardinier-démonstrateur préside à la culture du jardin et du verger.

Le Directeur qui est en même temps professeur de chimie au Collège, donne à ses élèves un cours de chimie agricole, avec l'aide du professeur ordinaire d'agriculture. L'école est pourvue à cet effet d'un excellent laboratoire, et de toutes les substances chimiques nécessaires.

Les élèves ont à leur disposition une bonne bibliothèque composée d'ouvrages spéciaux sur toutes les parties de l'économie rurale.

Il n'y a point de pensionnat. Les élèves prennent leurs repas en commun dans une pension voisine de l'école. Mais ils ne sont absents que le temps strictement nécessaire pour leurs repas. La pension est \$7 par mois (environ 42 francs). Les élèves ont de plus à payer à l'école \$24 par année pour enseignement, lit, chauffage et éclairage.

La durée des études est de deux ou trois ans, selon le degré d'instruction, les aptitudes et l'application. On demande trois mois de plus pour la préparation au brevet de capacité.

Il y a trois cours tous les jours, excepté pendant le temps des travaux les plus pressés du printemps, de l'été et de l'automne, où il n'y en a que deux, et quelquefois qu'un seul.

Le cours d'agriculture et des matières qui s'y rattachent se fait tous les jours toute